



CELLULE INDUSTRIE

Commission des affaires économiques

La crise soudaine, mais durable, qui a frappé la France au mois de mars dernier est un rappel à l'ordre : la désindustrialisation progressive du territoire français a fragilisé non seulement son économie, mais aussi sa souveraineté. Le plan de relance de l'État devra donc, au-delà d'un simple choc de demande, traduire une véritable réflexion stratégique sur les capacités nationales et l'avenir des filières.

La crise exacerbe les défis de l'industrie française

L'arrêt soudain de la vie économique lié à la situation sanitaire et aux mesures de confinement s'est traduit en quelques jours par une baisse de moitié de l'activité industrielle française (- 52 % en mars selon l'INSEE). Bien que les entreprises aient désormais, dans leur ensemble, retrouvé un niveau d'activité de 80 % environ, l'avenir n'en est pas moins incertain.

D'abord, la chute vertigineuse de la production française a été bien plus marquée que celle de ses voisins européens, y compris l'Italie et l'Allemagne. Les industriels ont mené un effort important pour permettre une reprise rapide ; mais l'absence de commandes pèsera pour longtemps sur leur résultat, tandis que l'interruption des échanges fragilise leur position sur certains marchés (l'INSEE enregistre déjà - 11 % d'exportations industrielles au 1^{er} trimestre 2020).

Ensuite, la forte imbrication des chaînes de valeur et des écosystèmes industriels, ainsi que la dépendance des PME industrielles à un nombre réduit de grands donneurs d'ordre, peut provoquer des défaillances en cascade. L'organisation des filières peut s'en trouver durablement bouleversée.

De plus, cette crise vient percuter de plein fouet un secteur industriel déjà confronté à de nombreux défis. Les entreprises industrielles françaises, en particulier les plus petites, restent caractérisées par une faiblesse en fonds propres qui limite leur croissance. Dans plusieurs secteurs, le niveau d'endettement n'a pas baissé depuis plusieurs années, tandis que les marges sont faibles. L'outil industriel français est aussi plus ancien que la moyenne des pays européens.

Les évolutions réglementaires et sociétales font cependant de la transition environnementale l'une des priorités de transformation de l'industrie, ce qui nécessite un effort de recherche et d'investissement considérable, soutenu sur plusieurs décennies. Les défis de l'industrie française se trouvent exacerbés par le creux de trésorerie, les perspectives d'activité réduite, et les prêts contractés lors des dernières semaines : l'INSEE prévoit ainsi une chute de près de 10 points de l'investissement des entreprises industrielles en 2020.

L'industrie française a pourtant plusieurs cartes à jouer. L'attractivité du pays pour les investisseurs s'est redressée, et le déficit de compétitivité du pays vis-à-vis des économies comparables se réduit. L'emploi industriel s'était stabilisé avec de nouvelles ouvertures de sites. Surtout, la France est une terre de recherche et d'innovation, prometteuses pour les entreprises industrielles.

Pour affronter les grands défis des années à venir, la France doit mettre sur pied, sans attendre, une relance d'ampleur exceptionnelle. En lien avec l'échelon européen, mais aussi avec les collectivités territoriales, l'État doit prendre des mesures fortes pour soutenir aussi bien la demande que l'offre.

- 24 %
d'activité
industrielle au
mois de mai 2020
par rapport au
mois de mai 2019

- 11 %
d'exportations
industrielles au
mois de mai 2020

30 %
des entreprises
industrielles
craignent pour
leur survie
à moyen terme

142 milliards
d'euros
d'encours de crédit
par l'industrie

- 10 points
de dépenses
d'investissement
prévues en 2020

19 ans
d'âge moyen de
l'outil industriel
français

Pour une relance industrielle stratégique

La relance que nous appelons de nos vœux doit donc aller plus loin que les précédentes : elle doit être empreinte d'une véritable réflexion stratégique.

Le rôle essentiel de certains secteurs durant la crise sanitaire a apporté la preuve, s'il en était besoin, que l'industrie est la fondation de l'économie et de la résilience de la Nation. C'est le cas bien sûr de la fabrication d'équipements médicaux, de principes actifs et d'équipements de protection sanitaire ; mais aussi de l'industrie agroalimentaire ou encore de la production de pièces détachées et de machines.

Au-delà d'une simple injection de financement et d'une seule relance par la consommation, susceptibles de bénéficier autant aux compétiteurs de pays tiers qu'à l'industrie française, les mesures prises par l'État devront **encourager et faciliter la réimplantation d'industries stratégiques sur le sol national**, prolongeant et renforçant les efforts entrepris au niveau européen pour mettre sur pied de nouvelles filières, comme celle des batteries automobiles.

Le **maintien, voire le développement, d'une capacité nationale minimale de production de certains biens stratégiques ne peut être relégué au second plan d'une relance économique** : il doit en être une part intégrante. Les incitations à relocalisation, objectif fréquemment évoqué depuis le mois de mars dernier, doivent s'appuyer sur deux piliers : la poursuite de l'effort **d'égalisation des conditions concurrentielles** de toutes les entreprises françaises – par le biais de la fiscalité bien sûr, mais aussi de la simplification réglementaire, de la politique de concurrence ou de la politique commerciale – et une **politique volontariste visant à garantir la pérennité des activités industrielles les plus stratégiques**.

Les mesures du plan de relance proposé par la cellule de veille, de contrôle et d'anticipation « Industrie » traduisent ces orientations, qui s'articulent autour de cinq grands axes :

1. Soutenir l'investissement dans l'outil de production et l'innovation

1° Pérenniser le suramortissement pour la numérisation des PME et TPE industrielles

La numérisation et la robotisation sont des axes essentiels de modernisation de l'industrie française, incontournables pour qu'elle continue à améliorer sa compétitivité. Les usines françaises accusent un retard important en stock de robots industriels (32 000 environ en 2014 contre 176 000 en Allemagne la même année). Si de nombreux efforts ont été depuis déployés, notamment par les régions et dans le cadre du programme « Industrie du Futur », **l'effort de soutien public à l'investissement dans la numérisation doit être inscrit dans la durée** : en 2017, seules 11 % des TPE et PME françaises étaient équipées d'outils digitaux, ce qui les place au **17^e rang européen en la matière**. L'âge moyen de l'outil industriel français est aujourd'hui de près de 19 ans.

Pourtant, des études estiment que **près de 10 points de produit intérieur brut (PIB) pourraient être gagnés si la France doublait son investissement dans le numérique** (étude Roland Berger, 2016). Outre les gains directs de production et de compétitivité, un niveau d'investissement plus élevé dans la robotisation et la numérisation permettrait de soutenir la consolidation de la filière française des machines, de la mécanique et du numérique.

La cellule « Industrie » propose donc de **pérenniser le dispositif de suramortissement pour la numérisation des PME et TPE industrielles françaises**, qui leur permet de déduire de leur résultat imposable 40 % de l'investissement dans des robots, logiciels, ou encore imprimantes 3D. **Il est actuellement prévu que le dispositif s'éteigne en décembre 2020**. Les difficultés de trésorerie et l'endettement consécutifs à la crise économique liée à la pandémie de coronavirus ne permettront pas aux entreprises industrielles de s'engager dans des projets de modernisation si le dispositif n'est pas maintenu. **Sa pérennisation, gage de visibilité et de lisibilité, représentera un stimulus important pour l'investissement industriel**.

2° Instaurer un crédit d'impôt à la modernisation des PME et TPE en difficulté

En outre, le bénéfice du dispositif de suramortissement est limité aux entreprises faisant preuve d'un résultat positif. Au regard de la crise économique qui s'annonce, **il est probable que de nombreux établissements industriels ne puissent pas en bénéficier si leur activité marque le pas en 2020.**

La cellule « Industrie » préconise donc d'instaurer un **crédit d'impôt à la modernisation des PME en difficulté**, qui vise le même objectif que le dispositif de suramortissement existant. Exclusif de ce dernier, il permettrait de soutenir l'ensemble des entreprises dans leur démarche d'investissement dans la numérisation et de robotisation, quel qu'ait été l'effet de la crise économique liée à la pandémie de coronavirus sur leur performance.

En outre, l'instauration d'un tel crédit d'impôt pourrait permettre, **dans un second temps, d'étendre le soutien à la modernisation à d'autres dépenses, telles que le conseil et la formation aux outils numériques et robotiques, qui n'entrent actuellement pas dans le champ du suramortissement.** En 2016, 42 % des entreprises françaises relevaient en effet des difficultés à recruter ou former des travailleurs qualifiés en matière de compétences numériques.

3° Restaurer le niveau de la dotation des centres techniques industriels (CTI)

Les treize centres techniques industriels (CTI) des différentes filières sont un **acteur indispensable de l'investissement collectif dans la R&D industrielle et de la diffusion du progrès technique** et accompagnent près de 50 000 entreprises françaises dans 50 implantations territoriales. Auparavant financés par des taxes affectées et acquittées par les industriels eux-mêmes, ainsi que par dotation de l'État, les CTI ont vu leurs financements réduits d'année en année. En 2012, une partie des taxes qui leur sont affectées a été reversée au budget de l'État, tandis que **les dotations budgétaires se sont réduites de près de 71 % entre 2012 et 2018.**

Si le Parlement a obtenu le déplafonnement de plusieurs des taxes affectées aux CTI lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, **la relance de l'investissement des entreprises industrielles doit passer par un fort regain de soutien public à la R&D.**

La cellule « Industrie » propose donc de **déplafonner toutes les taxes affectées aux centres techniques industriels** (celle du centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses faisant toujours l'objet d'un écrêtement) et de **revaloriser fortement la dotation budgétaire des CTI.** Sans revenir sur le mécanisme de contractualisation mis en place l'année passée, qui peut permettre d'orienter l'effort de R&D vers la transition environnementale et la modernisation de l'industrie, un véritable choc d'investissement est nécessaire : les centres techniques industriels représentent une piste prometteuse - et collective - pour pallier la forte baisse attendue de l'investissement des PME et ETI industrielles.

4° Renouveler l'ambition des pôles de compétitivité

La diffusion de l'innovation et le développement d'écosystèmes compétitifs s'appuient aussi sur les **56 pôles de compétitivité français.** Dans la crise sanitaire, ceux-ci ont démontré leur efficacité en mettant en œuvre de nombreuses initiatives, par exemple dans le domaine de la fabrication d'équipements de santé. La récente création d'un pôle dédié aux plastiques et au caoutchouc démontre **la prise en compte croissante des grands enjeux, en lien notamment avec l'économie circulaire ou l'industrie du futur.**

En outre, les pôles de compétitivité peuvent **représenter un véritable atout pour les relocalisations, offrant aux entreprises** qui souhaitent réimplanter des activités en France un écosystème dynamique et innovant. **Leur gouvernance et leur financement ont toutefois été bouleversés** par le passage en phase IV, la régionalisation des financements et la réduction du nombre de pôles labellisés.

La cellule « Industrie » appelle donc à renouveler l'ambition des pôles de compétitivité, en prévoyant un financement supplémentaire, soit par le biais d'une dotation de l'État – sans

remettre en cause le passage à un guichet unique, soit par le biais d'un **abondement des crédits dédiés aux « projets structurants pour la compétitivité » du Programme d'investissements d'avenir (PIA)**. Ces financements supplémentaires devraient être **orientés vers des projets de recherche collaborative dans des secteurs prioritaires, notamment ceux considérés comme stratégiques** au niveau national et européen. Le **dialogue entre l'État et les Régions doit continuer à être amélioré**, ainsi que l'articulation entre les pôles de compétitivité et les filières industrielles placées sous l'égide du Conseil national de l'industrie (CNI).

2. Renforcer et protéger le capital des entreprises industrielles

5° Transformer une partie de la dette des entreprises en quasi-fonds propres

L'arrêt quasi-total de l'activité industrielle française dans les premiers jours de la crise sanitaire a **fortement pesé sur la trésorerie des entreprises**. Si un soutien public s'est rapidement organisé afin de leur permettre de contracter des prêts garantis par l'État pour faire face à leurs échéances les plus proches ; il n'en reste pas moins que **l'endettement qui en résulte sera un poids durable au bilan des entreprises**. L'industrie française, en particulier les PME, se caractérisait dès avant la crise par un taux d'endettement important, avec un **encours de crédit total de près de 142 milliards d'euros**. Dans le secteur sidérurgique par exemple, caractérisé par des coûts fixes très importants, près d'une entreprise sur quatre était endettée à plus de 50 % de ses actifs en 2018.

L'endettement additionnel provoqué par la crise économique liée au coronavirus – estimé à environ **66 milliards d'euros de prêts garantis par l'État** sur l'ensemble des secteurs économiques, contractés à 81 % par des PME et des TPE - risque donc de **compliquer durablement l'accès des petites entreprises industrielles aux marchés bancaires** – certaines ayant déjà, on l'a vu, peiné à obtenir des prêts en dépit de la garantie publique – et surtout **d'obérer leur capacité d'investissement**. L'INSEE prévoit ainsi une **chute de près de 10 points de l'investissement des entreprises industrielles en 2020**.

Afin de rendre leur bilan plus lisible, et d'assurer leur solidité financière à long terme, la cellule « Industrie » propose de **transformer une partie de la dette des PME et TPE, contractée en raison des pertes d'activité liées à la pandémie au cours des derniers mois, en quasi-fonds propres**. Cette solution pourrait être mise en œuvre soit à l'échelle de chaque entreprise ; soit **par l'intermédiaire d'un fond public garanti** par l'État qui reprendrait ces créances, voire les titriserait à long terme. Elle **pourrait cibler en priorité les secteurs industriels stratégiques et prioritaires** pour la relance, tels que l'automobile, l'aéronautique ou encore les équipements électriques et électroniques.

6° Intensifier temporairement le contrôle de l'investissement étranger en France

La crise économique liée à la pandémie de coronavirus, de même que la relance à venir, s'inscrivent dans un **contexte de concurrence mondiale exacerbée entre les grandes puissances économiques**, en particulier les États-Unis, la Chine et l'Union européenne. Le regain de fragilité de certaines entreprises industrielles, lié à un nouvel encours de crédit, à une moindre performance commerciale ou encore à un trop faible niveau de fonds propres les exposera à un risque accru de prédation par des acquéreurs opportunistes.

Si l'investissement étranger peut contribuer au développement des PME et ETI françaises, en consolidant leurs fonds propres et en leur offrant de nouveaux marchés, il peut aussi **avoir pour objet le transfert de savoir-faire ou de technologies vers des compétiteurs et des pays tiers**. La France compte de **nombreuses entreprises industrielles innovantes, positionnées sur des segments de marchés stratégiques ou essentiels à la souveraineté économique**. Par exemple, les équipementiers automobiles ou aéronautiques comptent parmi les plus performants au monde et approvisionnent toute une filière, engageant souvent d'énormes montants dans la R&D. L'industrie de défense française repose aussi sur un petit nombre de producteurs de pièces stratégiques, dont il importe de conserver la fabrication sur le sol national.

Au vu de la situation exceptionnelle, et de la fragilité accrue d'un certain nombre de ces entreprises, la cellule « Industrie » recommande d'intensifier temporairement le contrôle de l'investissement étranger dans les entreprises françaises. Elle propose un abaissement du seuil de prise de participation dans une société déclenchant le contrôle du Ministre de l'économie, en le portant à 10 % contre 25 % actuellement. Cette mesure temporaire permettra d'affiner le maillage du dispositif d'autorisation préalable, en faisant entrer dans son champ des opérations d'acquisition de participations même à faible hauteur.

7° Renforcer les fonds d'investissement en fonds propres associant public et privé

Les petites et moyennes entreprises industrielles françaises se démarquent par la faiblesse de leurs fonds propres. Pourtant, l'accroissement des fonds propres représente un moyen de financement au même titre que la dette. **Cette faiblesse est souvent citée comme l'une des raisons pour lesquelles les PME françaises peinent à se développer**, à se transformer en ETI et à conquérir de nouveaux marchés.

Si Bpifrance intervient de longue date auprès des industriels afin d'apporter des fonds propres aux entreprises en développement, **la fragilité accrue des entreprises en raison de la crise économique liée à la pandémie de coronavirus appelle à augmenter la « force de frappe » du soutien public en fonds propres, aux côtés des grands industriels français.**

La cellule « Industrie » appelle donc à développer davantage et dans tous les secteurs industriels verticaux les **fonds d'investissement en fonds propres associant acteurs publics et privés.**

Ceux-ci ont déjà démontré leur efficacité, comme « Aerofund » dans l'aéronautique ou le Fonds Avenir Automobile (FAA). Dotés à la fois par les grands constructeurs, comme Airbus ou PSA, par les principaux équipementiers, mais aussi par la Caisse des dépôts et Bpifrance, ils ont pour but d'investir dans les fournisseurs de rangs 1 et 2, dans un esprit de renforcement de la filière dans son ensemble. L'annonce du Président Emmanuel Macron d'un fonds d'investissement public-privé de 600 millions d'euros dans la filière automobile s'inscrit dans cette logique, de même que l'étude d'un « Aerofund 4 » de près de 500 millions d'euros. Il faut **reproduire ce modèle d'investissement partenarial en fonds propres et le diffuser à d'autres secteurs industriels**, par exemple dans le secteur de l'électronique ou l'approvisionnement en pièces détachées qui sont d'importance stratégique.

Plusieurs fonds d'investissement existent déjà à l'échelle régionale, comme l'Institut régional de développement industriel de Midi-Pyrénées (IRDI), partenaire de Bpifrance. **Ceux-ci pourraient être abondés par l'État ou Bpifrance afin d'augmenter leurs capacités dans le contexte de la relance.**

3. Encourager la réindustrialisation et la relocalisation industrielle

8° Offrir aux territoires une « boîte à outils » pour encourager la relocalisation

La crise sanitaire, puis économique, liée à la pandémie de coronavirus a **mis en évidence l'impératif de réindustrialisation de certains segments stratégiques, voire de relocalisation des activités déplacées** sur un autre site de production. La France n'est pas le seul pays à réfléchir à la relocalisation : **le Japon, par exemple, a annoncé en avril dernier dédier près de 2 milliards d'euros**, dans le cadre du plan de relance, aux entreprises japonaises souhaitant rapatrier leurs productions depuis la Chine vers le territoire national. Les règles européennes relatives aux aides d'État ne permettent cependant pas le recours massif à des subventions, dont l'efficacité reste en outre discutée.

D'autres outils de relocalisation existent toutefois. D'abord, l'amélioration de la compétitivité de l'industrie française sera bien entendu le principal axe d'attractivité du territoire industriel français. Les réformes visant à égaliser le « level-playing field » entre les entreprises françaises et leurs concurrentes restent donc une priorité.

Ensuite, dans le cadre d'une politique volontariste de soutien à la relocalisation, la cellule « Industrie » propose par ailleurs la mise en place d'une « boîte à outils » dédiée, à la main des préfets et des collectivités territoriales. Au plus proche des réalités du terrain, les élus et les représentants de l'État pourraient par exemple être autorisés à consentir des dérogations limitées au droit de l'urbanisme, aux délais applicables, à intégrer ces projets aux pôles de compétitivité existants, ou encore à mobiliser certains leviers d'incitation fiscale, tels qu'une modulation temporaire des impôts ou une bonification du crédit d'impôt recherche conditionnée au maintien de l'activité sur le territoire.

Ces initiatives locales, sur la base du volontariat et en « mode projet », **s'articuleraient très bien avec le programme « Territoires d'Industrie » lancé en 2018**, visant à accompagner les projets des entreprises industrielles à l'échelle intercommunale. Alors que certaines initiatives de « Territoires d'Industrie » ont été mises en pause durant la période de crise, il importe de les relancer au plus vite. **Le dialogue entre l'État et les collectivités doit être une priorité pour que la relance pénètre au plus vite dans les territoires.**

9° Supprimer au plus vite la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)

Parmi les pistes d'égalisation des conditions de concurrence entre les entreprises françaises et leurs concurrentes – européennes ou internationales – figure la **réforme de la fiscalité de production**. En Europe, seule la Grèce prélève davantage, les impôts sur la production français représentant 3,6% de la valeur ajoutée des entreprises contre 0,5 à 1,5 % en Allemagne ou aux Pays-Bas (Conseil d'analyse économique, 2019).

Le Gouvernement entend faire peser le coût de cette réforme sur les collectivités territoriales en ciblant la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE). **Priver les collectivités territoriales de ces ressources, utilisées pour l'aménagement économique du territoire, les infrastructures, et le développement régional serait contre-productif.**

En revanche, la **contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), assise sur le chiffre d'affaires, ne compte aucun équivalent en Europe**. Perçue par l'État, elle représentait en 2019 près de 3,8 milliards d'euros de prélèvement sur les entreprises, **pesant principalement sur les entreprises de l'industrie manufacturière (25%)**. Alors que le Gouvernement s'était engagé à de nombreuses reprises à la supprimer, cette suppression n'est pas intervenue.

Facteur majeur de compétitivité, la suppression rapide de la C3S est considérée par la cellule « Industrie » comme une priorité. Elle permettra aux entreprises industrielles d'investir près d'un milliard d'euros supplémentaire dans la modernisation et la décarbonation de leur outil industriel ou dans l'innovation.

10° Promouvoir les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC)

Si dans certains cas, un effort important de compétitivité peut suffire à déclencher la relocalisation d'activités industrielles en France, **il est d'autres cas où le développement d'une filière ne peut passer que par une politique industrielle volontariste**, notamment lorsque les coûts fixes nécessaires au « rattrapage » des concurrents sont trop importants pour être supportés par une entreprise seule (création d'infrastructures, investissement de R&D, émergence d'un écosystème...). D'autre part, lorsqu'une filière équivalente existe déjà et est bien plus compétitive ailleurs dans le monde, les clients préfèrent se tourner vers l'importation à plus bas coût.

La puissance publique et toutes les parties prenantes industrielles intéressées doivent alors s'associer pour faire naître une telle filière, qui bénéficiera ainsi de la massification de la demande et de la mise en commun des investissements. Au vu des montants et des volumes en jeu, **une telle stratégie doit être menée au niveau européen**. Pourtant, le droit européen a longtemps limité les subventions publiques à l'industrie et les initiatives sectorielles.

La cellule recommande donc de poursuivre l'effort sans précédent mené au niveau européen dans le cadre des projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), récemment autorisés par la

législation européenne. Dans les secteurs stratégiques identifiés, comme les nanotechnologies ou les batteries électriques, **ils permettront de faire émerger des filières européennes compétitives**. Le projet European Battery Alliance (EBA) bénéficiera par exemple de près de 8,2 milliards d'euros de financement européens, nationaux, et privés, afin de concurrencer les batteries automobiles asiatiques. La cellule recommande donc de **répliquer rapidement ce modèle pour d'autres technologies stratégiques telles que l'hydrogène** – à laquelle le plan de relance allemand a dédié 7 milliards d'euros - **ou les procédés industriels bas carbone**. La France, elle, doit s'investir dans ces PIIEC pour défendre l'implantation sur son territoire des usines prévues dans leur cadre.

11° Favoriser la commande publique de produits locaux et nationaux

L'investissement public représente un levier fondamental de relance par la demande. Touchant aux secteurs de la construction, de l'équipement, de l'aménagement, il mobilise de nombreuses filières industrielles françaises. Outre un choc d'investissement par l'État et un soutien à la capacité d'investissement des collectivités territoriales frappées par la baisse des rentrées fiscales, la relance doit se saisir des opportunités offertes par la commande publique. **D'avantage d'achats publics en France, c'est davantage de marchés pour les entreprises françaises et de nouvelles opportunités de croissance**.

Un recours plus stratégique à la commande publique est d'autant plus nécessaire que les grands blocs économiques concurrents de l'Union européenne, en particulier la Chine et les États-Unis, savent jouer de la préférence nationale pour favoriser leurs industriels. Le droit européen encadre fortement les clauses pouvant être insérées dans les appels d'offre passés par les personnes publiques, interdisant la discrimination par des critères de nationalité ou géographiques. À l'inverse, les grands constructeurs américains, notamment dans le secteur aéronautique, n'hésitent pas à écarter des entreprises européennes au profit de leurs fournisseurs locaux.

En l'attente d'un éventuel desserrement du cadre européen, les autorités publiques doivent exploiter toutes les marges de manœuvre offertes par le droit existant. En particulier, les normes de qualité et de sécurité représentent un levier puissant, qui permet d'exiger des standards minimums établis au niveau européen. En outre, la loi dite « Économie circulaire » a récemment permis d'intégrer des critères environnementaux aux cahiers des charges. **L'avantage comparatif de l'industrie européenne, et particulièrement française, en matière de décarbonation** peut leur permettre d'emporter ces marchés face à leurs concurrents chinois ou américains. Enfin, **la commande publique dans le secteur de la défense est un fort levier de soutien à la demande**, un grand nombre d'entreprises actives dans le secteur de l'aéronautique, de la construction navale ou de l'électronique conduisant des activités duales, source de diversification.

La cellule « Industrie » propose donc de réaliser un effort de sensibilisation pour **encourager la commande publique locale et nationale** grâce aux possibilités existantes, **tout en continuant à défendre auprès de l'Union une évolution du cadre européen aujourd'hui trop restrictif**. Les collectivités territoriales, qui portent près de 70 % de l'investissement public, seront à la tête de cet effort de soutien à l'industrie française.

4. Assurer une concurrence mondiale équitable

12° Promouvoir la réciprocité dans l'accès à la commande publique

La crise économique mondiale liée à la pandémie de coronavirus exacerbe la concurrence entre États et entre grands blocs économiques, déjà au point haut après plusieurs années de tensions commerciales et de remise en cause du multilatéralisme. Pour que la France et l'Europe disposent des mêmes armes que leurs concurrents dans la bataille mondiale, **l'égal accès aux marchés doit être défendu avec encore davantage de vigueur par la politique commerciale européenne**.

En particulier, **la réciprocité dans l'accès à la commande publique doit être effective**. Tandis que les entreprises chinoises, en particulier, accroissent d'années en années leurs parts dans les marchés publics européens, mais aussi sur les marchés traditionnellement occupés par les industriels

français, l'immense marché chinois reste verrouillé aux entreprises étrangères et affiche une préférence nationale affirmée. **Dans le monde, seul un quart des marchés publics seraient ouverts**, la grande majorité des opportunités étant donc fermées aux entreprises industrielles de l'Union, pour un préjudice estimé par la Commission européenne à près de 12 milliards d'euros.

Pour que tous les pays jouent à armes égales dans la relance, **l'Europe doit réaffirmer l'impératif de réciprocité qui s'impose à ses échanges commerciaux, mais aussi à l'accès à la commande publique**. La cellule « Industrie » propose donc que l'Union européenne porte une voix plus forte auprès de ses partenaires afin que la réciprocité ne soit pas négociable. **La France dispose d'acteurs d'envergure internationale dans les domaines de l'énergie, du ferroviaire ou de la construction** à même de saisir ces opportunités.

13° Opérer rapidement une réforme de la politique européenne de la concurrence

La politique européenne de la concurrence figure parmi les plus strictes au monde. Touchant aussi bien à l'encadrement des aides d'État que le contrôle des concentrations ou des positions dominantes, **elle contraint le cadre dans lequel les entreprises industrielles de l'Union opèrent et se développent : c'est un déterminant clé de leur compétitivité**.

Le récent échec de la fusion entre Alstom et Siemens, **qui auraient pourtant pu constituer un champion européen** à même de rivaliser avec les géants chinois et américain ; l'échec de la régulation du secteur digital là aussi dominé par des géants étrangers ; ou encore l'impossibilité à faire respecter l'interdiction de subventions d'entreprises tierces sur le marché intérieur doivent être vus comme des rappels à l'ordre. **D'ailleurs, dès les premiers jours de la crise, l'Union n'a pas eu d'autres solutions que de revoir de manière conséquente ses règles relatives aux aides d'État, qui n'auraient pas permis de mettre en place les mesures d'urgence économique depuis adoptées**.

Pour que la relance de l'économie française et européenne puisse compter sur des investissements publics stratégiques, pour que des leaders européens puissent émerger sur la scène mondiale, et pour restaurer des conditions de concurrence égales, la politique de concurrence européenne doit évoluer. Cela passera par des évolutions de la pratique, comme un meilleur dialogue au sein de la Commission entre politiques industrielle, commerciale et de la concurrence ; mais aussi par des nouveaux outils législatifs comme un mécanisme de sauvegarde en cas de pratiques anti-concurrentielles. La réforme qui doit être présentée dans quelques jours par la commissaire Margrethe Vestager doit **moderniser ce pilier du droit européen pour l'adapter aux nouveaux défis économiques**.

14° Muscler la politique commerciale de l'Union européenne

La compétitivité des entreprises françaises dans la phase de relance de l'économie qui s'annonce passera aussi par un **renforcement de la politique commerciale afin de faire respecter par tous les règles du marché intérieur**.

La cellule « Industrie » propose d'abord de **réduire les délais d'examen par la Commission européenne des plaintes à l'encontre de produits importés subventionnés ou de produits faisant l'objet de dumping**. Les importations provenant de pays usant de pratiques commerciales déloyales, comme l'acier, qui fait déjà l'objet de nombreux cas, **doivent être sanctionnées** plus efficacement par l'Union européenne afin de rétablir une concurrence juste pour les producteurs européens. À la fin de l'année 2019, seules 140 mesures antisubventions et antidumping étaient en vigueur dans l'Union. **L'évaluation a priori et le suivi des accords commerciaux négociés et signés par l'Union** doivent aussi être améliorés. La ratification du CETA qui n'a pas encore abouti dans plusieurs pays de l'Union, ainsi que les réticences relatives au traité de libre-échange avec le Mercosur, sont la preuve du manque d'évaluation préalable de ces accords.

15° Harmoniser et mieux faire respecter les règles du marché intérieur

La cellule « Industrie » propose aussi de compléter cette politique commerciale plus réactive par un **meilleur contrôle du respect des normes du marché intérieur**. À l'échelle européenne, mais aussi en

France, **des moyens plus importants doivent être dédiés au contrôle des produits importés par la DGDDI et la DGCCRF**, notamment en matière de normes sanitaires et de normes de qualité. La proportion de produits industriels contrôlés pourrait être temporairement accrue pour offrir une plus grande protection durant la crise économique : **les exigences réglementaires françaises et européennes doivent s'appliquer également à tous les producteurs**, *a fortiori* au vu du renforcement des normes applicables, par exemple en matière environnementale.

L'effort d'harmonisation des règles applicables au sein du marché intérieur doit également être poursuivi. La France se caractérise toujours par un niveau de surtransposition des règles européennes parmi les plus importants de l'Union. L'égalisation de l'environnement réglementaire, et la poursuite de la simplification des normes est **l'un des principaux chantiers de compétitivité des entreprises industrielles.**

5. Poursuivre la transition environnementale de l'industrie française

16° Inscrire dans le temps les soutiens à la mobilité propre

Au-delà d'un simple soutien temporaire à la demande de véhicules ou d'appareils aéronautiques, tels qu'annoncés par le Gouvernement dans le cadre des plans de relance déjà esquissés, **c'est surtout la transformation à moyen terme de l'industrie française vers une production décarbonée qui doit être visée par l'effort d'investissement.**

La mobilité propre apparaît comme l'un des piliers de cette transition : aussi bien le secteur automobile que la construction navale, ferroviaire ou aéronautique sont déjà engagés dans cette voie. Les véhicules électriques feront l'objet d'investissements supplémentaires dans le cadre du projet européen de batteries et du développement d'une filière française. Les propulsions alternatives à l'hydrogène offrent des perspectives très intéressantes pour les avions et les trains : les entreprises françaises Alstom ou Chantiers de l'Atlantique font figure de *leaders* européens. **Environ 30 000 emplois supplémentaires pourraient être créés en 10 ans.**

La cellule « Industrie » propose donc de cibler l'investissement des prochaines années sur la mobilité propre, au-delà du seul secteur automobile. L'effort de R&D doit être soutenu dans le cadre de partenariats publics privés et d'incitations fiscales, la mise en place d'une infrastructure dédiée – telles que les bornes de recharge – encore facilitée. **En outre, un secteur français dynamique de la mobilité propre soutiendra, par ricochet, de nombreuses autres filières,** par exemple la construction d'équipements de production d'énergies décarbonées.

17° Instaurer un crédit d'impôt pour le verdissement des PME et TPE industrielles

Le verdissement de l'industrie française passera d'une part par la modernisation de l'outil industriel, allant vers des procédés plus propres, mais aussi par la conception de nouveaux produits.

Les obligations récemment prévues par la loi dite « Économie circulaire » – incorporation de matière recyclée, réparabilité, écoconception – vont dans le bon sens. Elles placent toutefois de nombreuses entreprises face à une refonte d'ampleur de leur activité. **Les plus petites entreprises industrielles ne disposent pas nécessairement des compétences internes et de la vision stratégique indispensables pour mettre en œuvre un plan de transformation.** Les efforts tels que le programme « Prorefei » de l'Ademe, qui forme des « référents énergie » au sein des entreprises, vont dans le bon sens, mais ne disposent pas d'une force de frappe suffisante. Pour les entreprises qui n'en bénéficient pas, **le coût des études de transformation verte peut représenter jusqu'à 15 % de l'investissement total.**

La cellule « Industrie » propose donc de **faire de l'accompagnement des entreprises un pilier de la transformation de l'industrie, en mettant en place un crédit d'impôt** pour l'accompagnement de la transition environnementale des PME industrielles qui permettra de **déduire des montants imposables 40 % du coût des prestations d'audit, de conseil ou d'ingénierie visant à verdir les**

procédés ou produits industriels. Sont notamment visées les démarches permettant d'améliorer l'écoconception des produits, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets ou l'économie des ressources. Plafonné, ce crédit d'impôt réservé aux PME serait limité aux prestations d'organismes agréés par l'État, qui pourraient inclure entre autres l'Ademe, Bpifrance ou les réseaux consulaires.

18° Soutenir la mise en place rapide de la « taxe carbone » aux frontières de l'UE

L'Europe est à la tête de l'effort mondial de décarbonation de l'industrie. Cette ambition se traduit par une réglementation environnementale stricte, mais aussi par les diverses mesures de fiscalité du carbone. En particulier, le marché européen des émissions carbone, le marché ETS, est pour l'instant sans équivalent en ce qu'il prévoit un « prix » des émissions de carbone, acquitté par les entreprises productrices. **Équilibré au niveau européen, ce dispositif de marché du carbone est néanmoins source de déséquilibres à l'échelle mondiale. Le renchérissement des produits européens qui en résulte détériore la compétitivité des producteurs du marché intérieur vis-à-vis de leurs concurrents moins regardants.**

Sous peine de pénaliser les producteurs les plus vertueux en matière environnementale et d'obérer l'investissement dans des technologies et procédés plus propres encore, une concurrence plus juste doit être restaurée aux frontières de l'Europe. La cellule « Industrie » demande donc la mise en place rapide, à l'entrée au marché intérieur, d'une « **taxe carbone** » sur les produits importés. En fonction des émissions générées lors de la production du bien, un droit de douane correspondant au prix du carbone devrait être acquitté. **Ce « malus » écologique aux frontières rééquilibrera les échanges de l'Europe et protégera son industrie contre les « délocalisations antiécologiques ».** En outre, il dégagera de nouvelles sources de financement pour le « Green Deal » européen. Ce mécanisme, qui vient d'être mis à l'étude au niveau européen, doit figurer parmi les priorités de la nouvelle Commission européenne.



Sophie Primas

Présidente de la commission
des affaires économiques
Les Républicains - Yvelines



Martial Bourquin

*Socialiste et
Républicain
Doubs*



Alain Chatillon

*Les Républicains
Haute-Garonne*



**Valérie
Létard**

*Union centriste
Nord*

Pilotes de la cellule « Industrie »

Commission des affaires économiques :

http://www.senat.fr/commission/affaires_economiques/index.html